

Avis préliminaire relatif à la mise en application des normes internationales d'information financière (« IFRS ») : Pratiques comptables et normes relatives à la suffisance des fonds propres

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que *l'avis préliminaire relatif à la mise en application des normes internationales d'information financière (« IFRS ») : Pratiques comptables et normes relatives à la suffisance des fonds propres* est publié pour consultation. Cet avis s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne constituées ou continuées en vertu d'une loi du Québec.

Les institutions financières et les personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 mars 2010. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Chantale Bégin c.a.
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525.0337, poste 4595
Numéro sans frais : 1 877 525.0337, poste 4595
Courrier électronique : chantale.bégin@lautorite.qc.ca

Yvan Rabouin c.a.
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525.0337, poste 4679
Numéro sans frais : 1 877 525.0337, poste 4679
Courrier électronique : yvan.rabouin@lautorite.qc.ca

Le 29 janvier 2010